

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 29 novembre 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 14 Absents : 3 Votants : 24 dont 3 pouvoirs
---	---

De la délibération CS-DE-22-066 à CS-DE-22-081

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CHAUBAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. MOUSSET Michel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. RENAUD Denis ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. PILLOT Jean ;
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. DABIN Michel est remplacé par M. MOUSSET Michel ;
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHAUBAUTY Viviane ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. BARANGER Olivier ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard ;

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno.

Secrétaire de séance : Mme RICHARD Françoise.

FINANCES - BUDGET REFINANCEMENT D'UN PRET

Monsieur Le Président rappelle qu'un prêt de 500 000.00€ a été signé en juillet 2012 par la Ville de Thouars puis repris par le SEVT lors de la fusion.

Ce prêt est assorti d'un taux variable indexé sur le LEP + une marge de 2.39 %, qui fait ressortir le taux actuellement appliqué à 6.99 %.

Ayant fait l'objet d'un refinancement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la renégociation de cet emprunt n'est pas envisageable.

Après étude de notre demande, le Crédit Mutuel propose la mise en place d'un prêt substitutif au taux de 3% avec le versement d'une indemnité de 6 012.91 €.

M. Le Président demande au Comité de l'autoriser à effectuer ce refinancement, à signer le contrat correspondant ainsi que les documents nécessaires à leur gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE de réaliser un prêt substitutif de 200 430.00 € au CREDIT MUTUEL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : **200 430.00 €**
 - Durée d'amortissement : **60 mois**
 - Type remboursement : **échéances constantes (capital & intérêts)**
 - Taux d'intérêt : **3 % Fixe**
 - Périodicité : **Trimestrielle**
 - Déblocage des fonds : **sans remise de fonds**
 - Frais de dossier : **200 €**
 - Indemnité de remboursement du prêt initial : 6 012.91 €
- ✓ S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat correspondant.
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la gestion de contrat d'emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

